

Conseil national de l'air

9 DECEMBRE 2025

Procès-verbal

Étaient présents :

Jean-Luc FUGIT, député de la 11^{ème} circonscription du Rhône et Président du CNA
Alain CHABROLLE, membres du conseil d'administration de France nature environnement et vice-président du CNA
Isabelle MOMAS, professeur des universités et vice-présidente du CNA
David OUZILLOU, collaborateur de Jean-Luc FUGIT

Collège des représentants de l'État et ses organismes publics associés

Pascal BARTHE, chef du bureau de la qualité de l'air (DGEC)
Uriel KAUFMAN, chef de la mission de la synthèse et de l'analyse stratégique (DGITM)
Elise DASSONVILLE, adjointe à la cheffe du bureau des services locaux (DGCL)
Bertrand PENSEC, chargé du dossier qualité de l'air extérieur (DGS)
Matthieu PAPOUIN, Directeur adjoint de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes (DREAL)
Louise CHENILLET, chargée de mission politiques publiques environnement, santé, agriculture, Europe à la (DMATES)
Nadine DUESO, cheffe du service qualité de l'air (Ademe)
Sabine CRUNAIRE, chargée de mission (LCSQA)

Collège des représentants des collectivités territoriales

Denis MERVILLE, Maire de Sainneville (AMF)

Collège des représentants des professionnels

Etienne DE VANSSAY, président (FIMEA)
Erwan CELERIER, délégué aux affaires techniques, environnement et innovation (FNTR)
Stéphanie COULLON, ingénieur à la direction des affaires techniques (FFB)

Collège des représentants d'organisations syndicales représentatives

Ludovic LANZI, Secrétaire général du syndicat national des salariés de la qualité de l'air (SNSQA-FO)
Madeleine GILBERT, membre CFE-CGC (CFE-CGC)

Collège des représentants des associations, fondations et autres organismes

Anne LASSMAN-TRAPPIER, référente qualité de l'air (FNE)
Salina GASMI-LATRECHE, administratrice de la FFAAIR (FFAIR)
François VETTER, Membre du CNAFAL (CNAFAL)
Jean-François HOGU, président de la FNAUT Centre-Val de Loire et membres du bureau national de la FNAUT (FNAUT)

Collège des personnalités qualifiées

Marion KEIRSBULCK, Cheffe de l'unité d'évaluation des risques liées à l'air de la Direction de l'évaluation des risques (Anses)
Gaëlle LAHOREAU, membre du bureau d'Atmo France et présidente de Lig'air (Fédération ATMO France)
Jacques PATRIS, Président ATMO Hauts de France (Fédération ATMO France)
Raymond COINTE, directeur générale (Ineris)
Denis CHARPIN, président (APPA)

Autres participants :

Patrick CLERET (MEDEF-AFEP)
Gilles AYZOZ (Ademe)
Noémie BOLLLECKER (Chambre d'agriculture France)
Noémie COFFIN (Alliance des collectivités françaises pour la qualité de l'air)
Virginie DESVIGNES (OQEI)
Colin GRIL (MAASA)
Thomas KERTING (FIMEA)
Charlotte LEPITRE (ATMO FRANCE)
Nicolas MALECKI (DREAL PACA)
Didier SPLINDER (CNOM)
Jean-Jacques FORQUIN (DREAL AURA)
Jean-Sébastien SAVOUREL (France URBAINE)
Guillaume LECLERQ (Campus Agronova)
Pierre PERNOT (Airparif)
Philippe VANDEWOESTYNE (APPA)
Yasmina BAABA (DGITM)
Adeline CROYERE (DGS)
Clotilde PIONNEAU (DGEC)
Coralie RUFFENACH (DGEC)
Fabien CAYLA (DGEC)
Julia PEREIRA DA PONTE (DGEC)
Ambre EMMENDOERFFER (DGEC)
Tom LEVEQUE (DGEC)
Charles KIMMERLIN (DGEC)

ORDRE DU JOUR

I. Actualités européennes et nationales	4
II. Bilan de la journée nationale de la qualité de l'air (JNQA)	6
III. Point d'avancement relatif aux travaux du groupe de travail (GT) ozone	8
IV. Point d'avancement relatif aux travaux du groupe de travail (GT) transposition	11
V. Evaluation de l'impact économique de la pollution de l'air en Ile-de-France	12

La séance est ouverte à 14 heures 15, sous la présidence de Jean-Luc FUGIT.

Jean-Luc FUGIT (Président du CNA) ouvre la séance et remercie les membres du Conseil national de l'air (CNA) pour leur participation.

Adeline CROYERE (DGS) est ravie d'accueillir le CNA dans les locaux du ministère en charge de la santé. Elle souligne l'importance de ce conseil et salue l'engagement de l'ensemble des parties prenantes y siégeant dont l'action contribue, notamment, à préserver la santé des citoyens au côté du ministère en charge de la transition écologique et de celui en charge de la santé.

Elle rappelle les impacts sanitaires de la pollution atmosphérique par l'intermédiaire des chiffres produits par Santé publique France en citant les 40 000 décès annuels en lien avec l'exposition aux particules fines, tout en soulignant le poids économique que représente cette pollution : 13 milliards d'euros par an pour les particules fines et à 3,8 milliards d'euros annuel pour le dioxyde d'azote¹. Toutefois, elle indique que si la protection de la santé de la population constitue une finalité essentielle des initiatives engagées en matière d'amélioration de la qualité de l'air, elle n'en est pas la seule, comme en témoigne la diversité des participants à ce conseil. Il est aujourd'hui nécessaire de considérer des approches intégrées de façon concertée afin de favoriser la coordination, que ce soit par l'angle de stratégies Climat Air Energie Santé ou via le paradigme « Une seule santé ».

Les sujets qui seront abordés au cours de la séance démontrent la diversité des travaux et actions qu'il est possible de mener. Le traitement de polluants spécifiques, tels que l'ozone, illustre ce principe de transversalité car il s'agit d'un polluant atmosphérique aux multiples impacts incluant la diminution des rendements agricoles.

Jean-Luc FUGIT indique avoir pris l'attache de la ministre en charge des comptes publics pour évoquer le financement des AASQA dans l'optique de travailler sur ce sujet en 2026. Par ailleurs, il a invité Mathieu Lefèvre, ministre déléguée en charge de la transition écologique, à une séance du conseil courant 2026.

I. Actualités européennes et nationales

Jean-Luc FUGIT (Président du CNA) annonce que de nombreux travaux sont en cours au niveau européen.

La DGEC (BQA) rappelle que la directive (UE) 2024/2881 comporte plusieurs actes d'exécution portant sur les sujets suivants : modélisation, représentativité spatiale des points de prélèvement, exigences applicables aux projections pour les demandes de report (durée de 5 ans pouvant être renouvelable deux ans), modalités de rapportage et de déduction des contributions naturelles ou du sablage hivernal. Ces actes viseront à harmoniser les conditions d'application sur les différents sujets précités à l'échelle de l'Union européenne.

Un premier comité a été organisé le 3 décembre pour valider les règles de fonctionnement et évoquer les travaux prévisionnels.

La DGEC (BQA) annonce qu'une [évaluation de la mise en œuvre de la directive \(UE\) 2016/2284](#) (dite NEC) a été publiée le 2 décembre 2025 (conformément à l'article 13 de cette même directive). D'une manière générale, cette évaluation souligne que les coûts des impacts de la pollution de l'air sont supérieurs aux coûts associés à la lutte contre celle-ci. Elle rappelle également que la directive s'inscrit dans le cadre d'une législation européenne à trois composantes : émissions, concentrations

¹ [Asthme, accident vasculaire cérébral, diabète... quels impacts de la pollution de l'air ambiant sur la santé ? Et quel impact économique ? | Santé publique France](#)

et normes sectorielles ; la directive NEC adressant le volet émissions. A cette occasion la Commission a également annoncé de possibles simplifications à droit constant de la directive concernant les formats et les outils de rapportage. Dans le cadre de cette évaluation, la Commission européenne n'a pas annoncé de révision immédiate de la directive.

Jean-Luc FUGIT (Président du CNA) souhaite savoir si les données sont consolidées au niveau de l'Union européenne uniquement ou s'il est possible de retrouver les données pays par pays.

La DGEC (BQA) indique qu'il s'agit d'une moyenne globale sans certitude quant à la possibilité de trouver les données pour chaque pays de l'Union européenne. Une lecture détaillée du rapport est nécessaire.

Charlotte LEPITRE (Atmo France) indique que l'absence de révision de la directive a été annoncée lors du Clean Air Forum. Cette absence de révision l'amène à demander si, au-delà des échanges dans le cadre de la révision du Protocole de Göteborg (niveau international), des échanges auront lieu au niveau national ou européen afin de définir de nouveaux objectifs sur la qualité de l'air au-delà de 2030, voir ajouter de nouveaux objectifs de réduction des émissions pour de nouveaux polluants, comme le méthane.

Anne LASSMAN-TRAPPIER (FNE) souligne à son tour l'importance d'engager des travaux de révision de la directive NEC pour avoir des objectifs de réduction des émissions passés l'année 2030. Elle souhaite savoir si la France s'est exprimée sur ce sujet et si le conseil peut proposer une position à ce sujet. Par ailleurs, les réflexions concernant le protocole de Göteborg s'inscrivent sur le long terme et ne doivent pas empêcher le lancement des travaux de révision de la directive NEC.

Alain Chabrolle (Vice-Président du CNA) demande au ministère en charge de la santé de mobiliser encore davantage le CRSA, les CTS et CLS, tout en appuyant ce qui a été formulé au sujet de la révision de la directive NEC et du Protocole de Göteborg.

François VETTER (CNAFAL) s'interroge sur la pollution atmosphérique émise par les centrales nucléaires et la manière dont celle-ci est prise en compte.

Isabelle MOMAS (Vice-Président du CNA) estime que le sujet relève de l'ASNR.

Charlotte LEPITRE (Atmo France) indique qu'un point avec l'ASNR est prévu la semaine suivante avec Atmo France, afin d'échanger au sujet des complémentarités entre les missions des AASQA et celles relevant de l'ASNR. Un bilan des échanges pourra être présenté aux membres du conseil lors d'une prochaine séance.

Adeline CROYERE (DGS) indique que la DGS a également des échanges avec l'ASNR et qu'elle pourra, si besoin, compléter la présentation proposée par Atmo France.

La DGEC (BQA) indique qu'un projet d'évolution de la réglementation sur les PCAET devrait prochainement faire l'objet de consultations formelles.

Jean-Luc FUGIT (Président du CNA) rappelle l'importance de sensibiliser les élus au sujet de la pollution atmosphérique et à l'importance de porter les actions en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air, en particulier dans le cadre des élections municipales à venir en 2026.

Jacques PATRIS (Atmo France) indique que les collaborateurs des AASQA se retrouvent tous les ans pendant les Journées techniques de l'air (JTA) pour échanger sur les enjeux techniques et stratégiques de leurs missions. En 2025, elles se sont tenues à Lille les 25 et 26 novembre. Plusieurs ateliers ont eu lieu : data, intelligence artificielle, ainsi qu'une table ronde « La crise de confiance, la désinformation et l'urgence environnement : quelles alliances pour agir ? ».

Etienne DE VANSSAY (FIMEA) indique qu'il serait intéressant d'associer les acteurs professionnels privés à ce type de journée. Par ailleurs, il rappelle l'importance de la directive (UE) 2024/1275² relative à la performance énergétique des bâtiments (EPBD) intégrant dans ces dispositions la dimension qualité de l'air et qu'il conviendrait que le conseil travail sur ces questions pour ne pas réduire les mesures de mise en œuvre de cette directive à la notion de ventilation mais bien d'adresser la question de la pollution atmosphérique afin de réduire l'impact sanitaire. Il demande si la direction en charge de l'habitat et du logement au ministère de la transition écologique pourrait être invitée à participer à une séance du conseil en 2026 pour discuter de cette question.

Enfin, il indique que deux directives sur le contrôle technique automobile vont être publiées au niveau européen et obligeront le contrôle de deux tiers du parc avec des systèmes de type « remote sensing » (détection des sur émetteurs réels en usage). Il souhaiterait que ce sujet soit abordé au CNA, car il y a des enjeux de contrôle et de développement économique des technologies adaptées.

Denis MERVILLE (AMF) indique que des réunions avec les EPCI sont prévues pour sensibiliser les élus en Normandie.

Jean-Luc FUGIT (Président du CNA) confirme que la formation est fondamentale.

II. Bilan de la journée nationale de la qualité de l'air (JNQA)

1. Bilan national

La DGEC (BQA) indique que la communication réalisée par le ministère à l'occasion de la JNQA a été à la fois interne et externe au ministère en charge de la transition écologique. 75 projets ont été déposés sur la plateforme du site internet du ministère. Ces derniers étant de natures très variées : webinaire, escape game, fresque, conférence...

Par ailleurs, le ministère a publié le bilan de la qualité de l'air de l'année 2024 ainsi qu'un communiqué de presse associé (voir présentation). Enfin, deux événements ont été organisés au niveau national : d'une part le 13 octobre avec le président du CNA au palais Bourbon et, d'autre part, le 14 octobre avec le Citepa à la Défense. Chaque événement a réuni environ 90 participants.

Jean-Luc FUGIT (Président du CNA) annonce que les tables rondes du 13 octobre étaient extrêmement riches et de qualité. Elles ont permis de sensibiliser un certain nombre d'acteurs. C'est pour cette raison que les journées nationales sont particulièrement importantes. Un air de qualité dégradé ne se voit pas et il est plus difficile de prendre conscience du problème. Les parlementaires qui ont participé aux tables rondes étaient de sensibilités politiques différentes, mais se sont retrouvés sur les enjeux dont il était question.

La DGEC (BQA) indique que la journée du 14 octobre du Citepa a été l'occasion d'évoquer les défis réglementaires ainsi que les initiatives de l'industrie, avec des retours d'expérience d'industriels.

2. Présentation d'événements effectués dans le cadre de la JNQA

Matthieu PAPOUIN (DREAL AURA) indique que, grâce au partenariat entre la Dreal AURa et la Draaf AURA, un appel à manifestation d'intérêt (AMI) a été lancé en 2023 (80 000 euros financés par le ministère en charge de la transition écologique sur trois ans, 2023-2026), à destination des

²La directive (UE) 2024/1275 vise à améliorer la performance énergétique des bâtiments au sein de l'Union européenne (UE), dans le but d'avoir un parc de bâtiments à émissions nulles d'ici à 2050. La directive porte aussi bien sur les bâtiments neufs que sur les bâtiments existants, ainsi que sur l'efficacité énergétique d'un bâtiment et l'intégration des sources d'énergie renouvelables.

établissements d'enseignement agricoles, afin de travailler sur l'évolution des pratiques agricoles pour améliorer la qualité de l'air. Le lauréat fut un consortium de cinq lycées agricoles. La JNQA a été l'occasion d'une journée d'échange sur le projet EPLAIR, coordonné par le campus Agronova, et qui est né à l'occasion de cet AML.

Guillaume LECLERCQ (Campus Agronova) explique que la journée a eu trois objectifs :

- Renforcer l'acculturation des équipes pédagogiques aux polluants atmosphériques ;
- Sensibiliser les apprenants aux enjeux liés à la qualité de l'air ;
- Intégrer ces thématiques au sein des référentiels de formation agricoles.

L'initiative a été conduite en lien étroit avec les acteurs institutionnels, notamment la DGER, la DGEC, la Dreal, la Draaf et l'Ademe.

Six lycées agricoles se sont mobilisés. Un ciné-débat a été organisé dans la matinée. Plus de 250 apprenants ont vu le film « Notre Air » afin de sensibiliser aux enjeux de la qualité de l'air. Le débat a ensuite été animé par l'association SERA.

En parallèle, une table ronde dédiée aux équipes pédagogiques a eu lieu constituant un temps fort de cette journée. Au cours de celle-ci, une présentation des politiques publiques en matière de qualité de l'air a été réalisée, suivi d'une explication relative à la construction du projet EPLAIR. Plusieurs enseignants ont également pu témoigner en présence du corps d'inspection dans l'optique d'inciter à mentionner la notion de qualité de l'air au sein des documents d'accompagnement des référentiels de formation.

L'après-midi, onze ateliers tournants ont permis aux apprenants de découvrir, manipuler et expérimenter autour de la qualité de l'air. Parmi les thématiques abordées figurent les émissions d'ammoniac, l'utilisation de produits phytosanitaires ou encore les pratiques d'éco-conduite.

A ce jour, Guillaume Leclercq souligne que quatre projets sont en cours notamment sur la volatilisation d'ammoniac, les produits phytosanitaires dans l'air et sur les précurseurs d'ozone.

Jean-Luc FUGIT (Président du CNA) salue l'initiative remarquable menée par le campus Agronova. En effet, les acteurs du monde agricole sont extrêmement concernés par la qualité de l'air.

Colin GRIL (MAASA) indique que de très nombreux acteurs étaient présents lors de la journée, notamment du monde de la recherche. Par ailleurs, il souligne l'investissement des élèves en rappelant que des captations de la journée ont été réalisées. Des partenariats avec le ministère en charge de l'éducation nationale seraient pertinents dans le futur.

Philippe VANDEWOESTYNE (APPA) présente le colloque qui s'est déroulé dans les Hauts de France à l'occasion de la JNQA. L'APPA est une association nationale créée en 1958 et reconnue d'utilité publique. Elle compte 9 comités et antennes en région, ainsi qu'un réseau de 40 bénévoles scientifiques. L'association s'adresse à tous les publics. Elle coordonne et réalise des études et des recherches, assure une veille scientifique.

Le colloque s'est déroulé les 16 et 17 octobre 2025. six conférences ont eu lieu, ainsi que cinq tables rondes.

Une vidéo est projetée en séance : <https://youtu.be/zCDwYcVOvMA>

Le colloque se tenait dans un contexte d'enjeux sanitaires et économiques majeurs. Le cadre réglementaire se renforce avec la directive européenne récemment révisée et les collectivités jouent

un rôle central pour agir en faveur de la qualité de l'air. Par ailleurs, les inégalités environnementales sont de plus en plus fortes.

Les objectifs du colloque étaient les suivants :

- Informer les collectivités sur les actualités réglementaires et sanitaires liées à la qualité de l'air ;
- Partager les outils utiles ;
- Inspirer les collectivités à travers des témoignages de projets réussis.

Par ailleurs, cinq grands axes ont structuré ce colloque : l'aménagement, les indicateurs (EQIS notamment), l'habitat, les changements de comportements, la précarité énergétique.

Parmi les événements, une table ronde « Outils d'aide à la décision des politiques publiques pour améliorer la qualité de l'air ambiant : EQIS et indicateurs composites », ainsi qu'une conférence concernant l'état des lieux de la qualité de l'air dans les logements se sont tenues.

L'APPA a recensé cent-soixante-et-un participants au colloque, dont 80 % des Hauts-de-France. 67 % des répondants au questionnaire de satisfaction se sont déclarés très satisfaits et 33 % se sont déclarés satisfaits.

Didier SPINDLER (CNOM) observe que seuls 3 % des participants sont des professionnels de santé et indique qu'un débat en cours d'année 2026 pourrait être organisé par le CNOM sur l'impact sanitaire des pollutions atmosphériques en conviant les membres du conseil.

Philippe VANDEWOESTYNE (APPA) répond que le colloque visait surtout les collectivités et les associations. Cependant, une réflexion est prévue sur l'organisation d'un colloque similaire à destination des professionnels de santé.

III. Point d'avancement relatif aux travaux du groupe de travail (GT) ozone

Jean-Luc FUGIT (Président du CNA) félicite les membres du groupe de travail (GT) pour l'important travail réalisé et propose que l'avis qui sera émis à l'issue de ses travaux soit sous un format recto-verso dans l'optique de résumer les principales recommandations relatives à ce polluant très complexe.

La DGEC (BQA) précise que l'avis présenté est un projet qui doit faire l'objet d'échanges. Des amendements seront possibles pour tendre vers un avis synthétique et cohérent avec l'ensemble des autres productions du GT. Par ailleurs, elle rappelle que la directive sur la qualité de l'air impose des plans ozone pour mettre en place des actions lorsque les niveaux en concentration dépassent les valeurs cibles fixées pour ce polluant par cette même directive. Ces obligations ont conduit à la formation d'un GT au sein du conseil dédié à ce polluant.

Il est important de garder à l'esprit que le sujet de l'ozone est intrinsèquement complexe car dépendant de nombreux facteurs (régime chimique et mécanismes de formation, caractère transfrontalier...). Par ailleurs le retour d'expérience à propos des actions visant la réduction des émissions et concentrations des précurseurs d'ozone, à l'instar de celles prévues dans le plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA), ne permet pas toujours de garantir une réduction en concentration du polluant ozone et qu'il convient donc d'avancer avec prudence sur ces questions dans le cadre des recommandations qui seront émises par le groupe.

La DGEC (BQA) rappelle que les activités du GT en 2024 se sont concentrées sur l'axe 1 du mandat relatif aux connaissances, tandis que celles de l'année 2025 ont porté sur les actions de lutte contre les précurseurs d'ozone et leur échelle.

Elle rappelle que de nombreuses connaissances sont ressorties dans le cadre du GT. L'ozone est un polluant secondaire, formé par réaction de précurseurs sous conditions météorologiques de beau temps (présence de soleil et de chaleur, faible vent). Malgré la baisse des précurseurs, l'ozone est en légère hausse, notamment du fait de sa longue durée de vie (20 jours environ) favorisant les imports. L'ozone a des impacts sur la santé, mais également sur le changement climatique et la biodiversité.

Les documents qui seront émis à l'issue des travaux du GT à destination du CNA sont les suivants :

- L'avis résumant les recommandations du GT (format recto-verso) ;
- Un document de communication (format court) synthétisant les principales connaissances rassemblées par le GT à propos de l'ozone ;
- Une synthèse longue des connaissances acquises dans le cadre de l'ensemble des travaux du GT.

Matthieu PAPOUIN (DREAL AURA) détaille les différentes séances du groupe réalisées en 2025 :

- Mars : présentation du plan régional ozone de la DREAL AURA, les rejets industriels en PACA, expérimentation pics de pollution (25 participants)
- Mai : proposition de recommandations (17 participants)
- Juillet : enrichissement des recommandations (16 participants)
- Novembre : échanges sur le projet d'avis (20 participants)

Le GT a ainsi démarré ses travaux en partant des actions mises en œuvre en région (AURA et PACA) visant la réduction des précurseurs d'ozone afin d'ouvrir la discussion à ce sujet pour permettre l'établissement des fiches techniques sur les actions. Ces fiches n'ont pas vocation à être jointes à l'avis soumis au CNA mais alimenteront les acteurs en charge de l'établissement des plans ozone requis au titre de la directive (UE) 21024/2881.

En parallèle le GT a commencé la rédaction du document de communication et de la synthèse longue, portant les travaux de rédaction du projet d'avis au mois de novembre. Afin de ne pas retarder davantage la consultation de l'ensemble des membres du conseil à propos du projet d'avis, il a été choisi de le transmettre ce dernier et d'en discuter lors de la présente séance plénière du CNA afin de pouvoir l'adapter dans l'optique d'un vote en 2026.

Il suggère d'ores et déjà que le rappel des enjeux liés aux connaissances en matière d'ozone (formation notamment) et en matière d'impacts soient davantage pris en compte dans le projet d'avis en raison de la complexité chimique de la formation d'ozone.

Matthieu Papouin (DREAL AURA) et Jacques Patris (Atmo France) présentent la structure de l'avis qui s'articule autour de considérants, de points clés (sous forme d'un résumé) et de recommandations organisées, outre les recommandations d'ordre générale, en 5 axes :

- **Recommandations portant sur la connaissance, la recherche et l'appui scientifique à la décision** incluant notamment : l'établissement d'une cartographie des acteurs ainsi qu'une cartographie en matière d'exposition à l'ozone, l'amélioration de la compréhension et de la caractérisation des régimes chimiques locaux (car structurants pour le déploiement d'actions à l'échelle locale), l'approfondissement de la recherche sur les liens entre changement climatique/concentration d'ozone/impacts sanitaires, agricoles et environnementaux.... ;

- **Recommandations en matière de coordination et d'expérimentation** incluant notamment : la valorisation des expérimentations locales, le développement des partenariats interrégionaux et transfrontaliers ;
- **Recommandation en matière de surveillance, inventaires et identifications de nouvelles sources** incluant notamment : la documentation des contributions des précurseurs à différentes échelles (locales, régionales), l'amélioration de l'inventaire d'émissions de composés organiques volatiles (COV)....
- **Recommandations en matière de formation, sensibilisation et communication** incluant notamment : la promotion des bonnes pratiques citoyennes sanitaires et territoriales en particulier lors des épisodes de pollution, l'adaptation de l'information du public selon les caractéristiques des zones et le niveau d'exposition... ;
- **Recommandation pour diminuer les émissions des précurseurs d'ozone** incluant notamment : la recherche de financements ou de bénéfices économiques, l'intégration dans la commande publique de clauses visant à limiter ou interdire l'utilisation de produits et matériaux émetteurs de COV....

Matthieu PAPOUIN (DREAL AURA) annonce que le GT **se propose de laisser un délai jusqu'au 16 janvier 2026** pour recueillir les commentaires des membres du CNA. En parallèle, le GT travaillera à finaliser le document de communication court et la synthèse des connaissances.

Isabelle MOMAS (Vice-présidente du CNA) propose de résumer le projet d'avis et, d'évaluer, si un résumé exécutif peut être fait pour la synthèse longue des connaissances. Elle souligne par ailleurs l'important travail réalisé par le GT et remercie ses membres.

Etienne DE VANSSAY (FIMEA) observe que les impacts de longue distance ne sont pas mentionnés dans le projet d'avis présenté en séance. Il convient d'ajouter ce point dans les considérants et le résumé, car il est essentiel tenant compte des provenances conséquentes d'ozone en dehors de nos frontières. Par ailleurs, il est nécessaire de faire figurer la réduction des impacts de toutes natures.

Gilles AYMOZ (Ademe) souhaite pouvoir s'inspirer du contenu de l'avis pour les prochains appels à projets de l'Ademe ainsi que pour les dispositifs d'expérimentation relatifs à la qualité de l'air ambiant.

Isabelle MOMAS (Vice-présidente du CNA) : propose de faire ressortir les grandes pistes à aborder dans le cadre d'un programme de recherche, notamment dans la perspective des appels à projets AQACIA de l'Ademe courant 2026 (qui renforcerait le volet déjà présent dans l'APP de 2025).

Marion KEIRSBULCK (Anses) souligne l'importance d'une évaluation de l'efficacité de l'action, notamment à l'échelle locale, et qu'il conviendrait de le prendre en compte dans le cadre de l'avis final. Cela permettrait de faciliter à terme l'identification des leviers d'actions pour les décideurs et de mobiliser le grand public.

Anne LASSMAN-TRAPPIER (FNE) indique avoir transmis sa réaction au projet d'avis par écrit. Elle estime qu'il est nécessaire d'insister davantage sur les actions en matière de réduction des précurseurs, tout en continuant d'acquérir de la connaissance. Ces actions ne sont pas à conduire à l'échelle individuelle mais plus globale (nationale et internationale) en particulier pour ce qui est des secteurs du transport et de l'agriculture à l'origine de précurseurs. Elle demande par ailleurs quelle est la position de la France au sujet de la révision de la directive (UE) 2016/2284 (dite NEC) et du protocole de Göteborg. Enfin elle souligne que le méthane doit être davantage présent dans la carte présentée en séance car il s'agit d'un précurseur d'ozone important sur lequel il convient d'agir en particulier au sein du secteur agricole.

Ambre EMMENDOERFFER (DGEC/BQA) indique que le méthane figure dans les COV et qu'il a donc été pris en considération dans la présentation et l'avis.

Denis CHARPIN (APPA) souhaite savoir si certains précurseurs sont plus pertinents que d'autres et pourraient amener une réduction significative des concentrations d'ozone.

Mathieu PAPOUIN (DREAL AURA) explique que la question posée par Denis Charpin est en partie abordée dans la synthèse des connaissances. Il précise que le potentiel de formation d'ozone est différent d'un COV à l'autre et qu'il est difficile d'identifier ceux qui ont le plus grand potentiel. Le GT indique à ce stade qu'il est nécessaire de poursuivre le travail sur la spéciation des COV car il s'agit d'un enjeu important.

Alain CHABROLLE (Vice-président du CNA) s'interroge sur le lien entre l'avis et les fiches actions et souligne que ces fiches, si elles ne sont pas rattachées à l'avis, pourraient perdre en visibilité. Il rappelle également qu'il est important de programmer les travaux à conduire en terme d'actions, en particulier d'un point de vue budgétaire. Par ailleurs, il est important de montrer qu'il est possible d'intervenir et d'agir, malgré la complexité du sujet, en soulignant les futurs plans ozone requis au titre de la directive (UE) 2024/2881. Il souhaite enfin que les différents livrables et documents de communication soient bien liés entre eux pour qu'à l'issue des travaux du GT la cohérence d'ensemble soit assurée.

Isabelle MOMAS (Vice-présidente du CNA) souligne que le passage d'un avis à un format recto-verso va aider les membres du GT à prioriser les sujets et à clarifier la cohérence.

Mathieu PAPOUIN (DREAL AURA) indique que les fiches action ne sont pas complètement abouties. Elles ont servi au GT pour alimenter les recommandations et pourront également permettre d'alimenter les futurs plans ozone. Elles resteront en tout état de cause à l'état de boîte à outils et ne seront pas portées par le plénier.

Isabelle MOMAS (Vice-présidente du CNA) résume les échanges en indiquant qu'il est nécessaire de travailler sur la structuration des recommandations, la coordination faisant partie des remarques générales. Une réflexion spécifique sur la structuration des pistes de recherche pourrait également présenter un intérêt.

Mathieu PAPOUIN (DREAL AURA) invite les membres du CNA à partir de la version word de l'avis à proposer des morceaux de rédaction et à envoyer leurs retours avant le 16 janvier.

La DGEC (BQA) ne connaît pas encore la date du CNA à venir. Il était prévu mi-février 2026, mais il peut être reporté si nécessaire pour laisser davantage le temps au GT de travailler sur l'ensemble des livrables.

IV. Point d'avancement relatif aux travaux du groupe de travail (GT) transposition

La DGEC (BQA) rappelle les thématiques prioritaires ciblées au sein du groupe de travail (GT) (traitant des modifications réglementaires du droit national dans le cadre de la transposition de la directive (UE) 2024/2881 relative à la qualité de l'air : l'information du public incluant l'indice qualité de l'air et la gestion de la qualité de l'air.

Au cours de la séance du 9 septembre 2025, une audition de l'Anses a eu lieu, avec un bilan des travaux d'expertise et les recommandations associées aux normes de qualité de l'air. Plusieurs recommandations en projet ont été formulées, relatives à la cohérence du droit existant et de la transposition, l'évolution des définitions, l'évolution des normes de qualité de l'air et la communication.

Lors de la séance du 16 octobre, les recommandations formulées concernent la désignation des types de plans, la flexibilité et les critères pour la définition du périmètre des feuilles de route (FDR) et plan qualité de l'air (PQA) ainsi que l'établissement du scénario de référence pour l'exemption de FDR.

La prochaine séance du GT se tiendra le 11 décembre et il sera question des mesures d'urgence et de l'information du public. Une seconde session sur ces sujets sera organisée au second semestre 2026.

Isabelle MOMAS (Vice-président du CNA) remercie le bureau de qualité de l'air pour les efforts qui ont été fournis pour préparer le groupe de travail. De nombreuses propositions d'amélioration ont été formulées.

Alain CHABROLLE (Vice-présidente du CNA) salue le tableau de suivi exhaustif des remarques et des propositions formulées qui est mis à disposition.

V. Evaluation de l'impact économique de la pollution de l'air en Ile-de-France

Charlotte LEPITRE (Atmo France) indique que la présentation a été réalisée devant les AASQA. Ainsi, la méthodologie est prise en compte et plusieurs AASQA envisagent de la dupliquer sur les territoires.

Pierre PERNOT (Airparif) indique que [l'étude](#) a été publiée le 26 septembre 2025 et a donné lieu à de nombreuses reprises dans la presse.

Il est nécessaire d'utiliser un dénominateur commun pour additionner, comparer les impacts et aller vers une approche coût/bénéfice. En effet, dans le contexte financier et politique actuel, l'approche économique prévaut souvent sur les autres.

Des EQIS mortalité et morbidité mettent à jour indirectement une partie importante de l'impact de la pollution de l'air.

L'impact économique de la pollution de l'air en Ile-de-France est estimé à 28 milliards d'euros, dont 26 milliards d'euros pour l'impact sanitaire. La mortalité prématurée liée à la pollution de l'air extérieur représente environ 23 milliards d'euros.

L'impact économique non sanitaire s'établit à 327 millions d'euros, dont 265 millions d'euros de dégradation des bâtiments et 62 millions d'euros de pertes de rendements agricoles.

Le coût de la surveillance et des actions d'amélioration s'élève à 1,51 milliard d'euros.

Le coût de la pollution de l'air s'élève à 2 200 euros par Francilien, à 2 345 euros par métropolitain et 2 750 euros par parisien.

Il convient de souligner que les actions d'amélioration sont hautement bénéfiques. Entre 2010 et 2029, avec 5 milliards d'euros engagés pour surveiller et améliorer la qualité de l'air, 61 milliards d'euros de pertes ont été évités en diminuant la pollution de l'air aux particules fines.

Thomas KERTING (FIMEA) salue le travail très utile qui a été fourni. Il est important de faire de la pédagogie sur les actions engagées et les solutions déployées sur le territoire.

Alain CHABROLLE (FNE) observe que le CNA pourrait se rapprocher du ministère en charge des finances pour adopter une approche globale de prévention de la qualité de l'air. Il serait pertinent que les institutions s'emparent de l'évaluation.

Isabelle MOMAS (Vice-présidente du CNA) souhaite de belles fêtes de fin d'année aux membres du CNA et clôture la séance.

La séance est levée à 17 heures 05.